

20

Commission permanente

Séance du 8 avril 2024



Rapporteur : Mme ROUSSET

49350

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Les Oscars d'Ille-et-Vilaine - 38^{ème} édition

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

L'association « Les Oscars d'Ille-et-Vilaine » a organisé, le 13 février dernier, la 38^{ème} édition de la cérémonie des Oscars d'Ille-et-Vilaine au centre culturel Jacques Duhamel à Vitré.

A l'occasion de cet évènement, des prix sont décernés à des entreprises de tout secteur d'activité, ayant démontré par des initiatives exemplaires, originales au niveau local, national ou international, leurs capacités à mener des réalisations porteuses d'avenir, tant au plan économique que social, pour le département.

Cinq prix ont été remis cette année : quatre Oscars et un prix de l'Académie des Oscars, association qui réunit les anciens lauréats.

Les entreprises ne candidatent pas pour les Oscars mais sont repérées et proposées par un jury composé des membres de l'association des Oscars d'Ille-et-Vilaine, des acteurs de la vie économique et de quelques experts des thématiques proposées. Mickaela Langer, dirigeante de Triskem international, est présidente de ce jury. Pour l'édition 2024, 71 dossiers ont été étudiés avant de retenir les 4 lauréats.

Le lauréat du prix de l'Académie est, quant à lui, choisi par le vote du public au cours de la soirée.

Les entreprises d'Ille-et-Vilaine lauréates en 2024 sont les suivantes :

- Engagement sociétal, Oscar remis par le Département à « ABC Texture » ;
- Innovation, Oscar remis par le Crédit Agricole à « Le Verre Fluoré » ;
- Croissance Responsable, Oscar remis par le Médef d'Ille-et-Vilaine à « See You Sun » ;
- Entreprise pérenne, Oscar remis par l'Ordre des experts comptables de Bretagne à « Les Craquelins de Saint-Malo ».

Pour l'édition 2025, le Département recherche, avec ses partenaires dans l'association, à porter une attention particulière à valoriser toute la diversité des entreprises breilliennes, leur engagement pour les transitions mais aussi les modèles innovants améliorant la performance sociale par la gouvernance ou le partage de la valeur.

Le Comité de pilotage, qui réunit l'ensemble des partenaires, propose de maintenir en 2024 les participations financières à hauteur de ce qu'elles étaient les années précédentes, telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Partenaires	Montant du financement en euros
Département d'Ille-et-Vilaine	25300
Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine	16500
Ordre des experts comptables de Bretagne.	10000
Le Mouvement des entreprises de France Ille-et-Vilaine	10000
Le POOOL	3000
TOTAL	64 800

ename="CaptureRapport 49350.PNG" style="width: 595.239pt;">

L'association « Les Oscars d'Ille-et-Vilaine » sollicite le Département pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 300 euros pour l'année 2024, incluant l'organisation de la 38^{ème} édition de la soirée des Oscars.

Considérant l'intérêt départemental de l'objectif poursuivi par les Oscars, notamment au titre de la promotion du territoire, de l'innovation sociale et du développement durable, qui sont au cœur du projet stratégique du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et afin d'encourager les initiatives des acteurs économiques dans ces domaines, il est proposé une subvention à l'association des Oscars du même niveau que les années précédentes, à savoir 25 300 euros.

Décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 300 euros à l'association "Les Oscars d'Ille-et-Vilaine" pour l'organisation de la soirée des Oscars du 13 février 2024 ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association "Les Oscars d'Ille-et-Vilaine", relative à l'organisation de l'édition 2024, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242250V2

Pour extrait conforme